

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE LA FCEI**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS no 2 DE LA FCEI**  
**DEMANDE RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES**  
**DOSSIER R-4041-2018**

---

**APPROCHE CONCEPTUELLE**

**Question 1 :**

**Références:**

- (i) HQD-6, document 2, p. 7
- (ii) HQD-6, document 2, p. 9
- (iii) HQD-6, document 2, p. 18
- (iv) B-0067, HQD-5, document 1, p. 4
- (v) B-0098, p. 13, tableau R-3.1.2

**Préambule :**

(i)

« Le Distributeur soutient qu'il doit tenter de déterminer le niveau d'appui financier suffisant pour inciter une participation des clients à la hauteur visée par l'Option. »

(ii)

« Il est évidemment possible, à la lumière des résultats qui seront constatés au cours des prochains hivers, que le Distributeur doive apporter des ajustements si les résultats attendus en matière de réduction de la puissance ne sont pas au rendez-vous. »

(iii)

« Le Distributeur est donc d'avis que le rôle des agrégateurs ne pourrait être maintenu qu'à travers une redéfinition de leur rôle, sur la base d'ententes entre les clients du Distributeur et les entreprises spécialisées dans le contrôle des charges. Cette façon de procéder respecterait la relation commerciale que suppose l'application d'un tarif par le Distributeur à son client, tout en permettant à ce dernier de convenir d'une entente avec un tiers qui pourrait lui permettre de réduire sa consommation à la demande du Distributeur et ainsi de participer à l'Option. »

(iv)

« Si le demandeur est un agrégateur, Hydro-Québec se réserve le droit d'exiger que celui-ci lui fournisse par écrit, dans les 5 jours suivant l'acceptation, une preuve qu'il a avisé les clients dont il est le mandataire qu'il sera le seul à être lié à Hydro-Québec, à pouvoir communiquer avec elle et à recevoir le crédit. »

(v)

Le Distributeur présente au tableau R-3.1.2, la ventilation des abonnements dont l'effacement est inférieur au seuil d'admissibilité de 15 kW, proposé à l'Option, incluant les abonnements des agrégateurs.

**TABLEAU R-3.1.2 :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS EN-DESSOUS D'UN SEUIL D'EFFACEMENT DE 15 kW –**  
**HIVER 2019-2020**

	Marché			Total
	Industriel	Institutionnel	Commercial	
Nombre d'abonnements	27	235	119	381
dont agrégateurs	2	1	4	7
Effacement réel (kW)	117	1 422	765	2 304
dont agrégateurs (kW)	7	2	14	23

**Questions :**

1.1. Veuillez élaborer sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'approche du Distributeur consistant à déterminer un objectif pour ensuite fixer un niveau d'appui financier. Veuillez expliquer en quoi cette approche est optimale d'un point de vue économique.

**Réponse :**

1        **Le Distributeur convient que son approche est basée sur l'expérience, plutôt**  
 2        **que la théorie. En effet, le signal de prix éprouvé de 70 \$/kW a permis, depuis**  
 3        **l'entrée en vigueur du Programme, de faire évoluer la contribution de ce moyen**  
 4        **selon les besoins et attentes du Distributeur, sans susciter de débordement**  
 5        **dans l'offre des participants, comme en témoigne le tableau 1 de la pièce**  
 6        **HQD-6, document 2 (B-0085). C'est donc ce signal de prix, ajusté à la baisse**  
 7        **pour se conformer aux demandes de la Régie, qui est à la base de son offre de**  
 8        **crédit dégressif. Le Distributeur souligne enfin que l'atteinte de l'équilibre de**  
 9        **son bilan de puissance est un objectif primordial.**

1.2. Relativement à la référence (ii), veuillez indiquer s'il est possible qu'à la lumière des résultats constatés, le Distributeur doive réduire l'appui financier si les résultats attendus sont dépassés.

**Réponse :**

1            **Le Distributeur ne croit pas qu'il faille réduire les crédits offerts si les résultats**  
2            **attendus sont dépassés. En effet, le Distributeur a inscrit au bilan les**  
3            **contributions qu'il estime raisonnables d'atteindre en fonction de la**  
4            **rémunération proposée. Les besoins en puissance étant importants et**  
5            **croissants au fur et à mesure que l'on avance dans l'horizon du Plan**  
6            **d'approvisionnement, des contributions supérieures à celles attendues**  
7            **pourraient être accueillies, dans la mesure où elles s'avèrent avantageuses par**  
8            **rapport à d'autres moyens.**

- 1.3.    Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer si le modèle décrit par le Distributeur peut permettre à des clients dont l'effacement est inférieur à 15 kW d'adhérer à l'option.

**Réponse :**

9            **La proposition du Distributeur permet à un abonnement dont l'effacement est**  
10           **inférieur à 15 kW de participer à l'Option. Toutefois, un client dont l'abonnement**  
11           **a un potentiel d'effacement inférieur à 15 kW n'aurait aucun intérêt à s'inscrire**  
12           **à l'Option puisque qu'il ne serait pas rémunéré si la puissance interruptible**  
13           **effective de cet abonnement se révèle inférieure à 15 kW, comme stipulé à**  
14           **l'article 4.80 proposé. De plus, conformément à l'article 4.75 proposé, le**  
15           **Distributeur pourrait refuser la demande du client.**

- 1.4.    Veuillez expliquer pourquoi la notion d'agrégateur ne pourrait être intégrée au tarif alors qu'elle a été autorisée par la Régie dans le cadre des tarifs provisoires (iv).

**Réponse :**

16           **Le paragraphe 157 de la décision D-2020-095 invitait le Distributeur à fournir**  
17           **une proposition tarifaire afin de fixer un tarif provisoire, en fonction des**  
18           **caractéristiques du Programme, tel qu'il était lors de la publication de la**  
19           **décision D-2019-164. Il ne s'agissait aucunement à cette étape, pour la Régie,**  
20           **de se prononcer sur la place des agrégateurs dans le cadre d'une option**  
21           **tarifaire ni sur aucune autre modalité du tarif final d'ailleurs.**

- 1.5. Considérant que la vaste majorité des abonnements de moins de 15 kW ne sont pas liés à des agrégateurs (v) et qu'ils participent au programme malgré le seuil de 200 kW, veuillez confirmer que ces abonnements sont associés à d'autres d'un même client pour un total supérieur à 200 kW. Sinon veuillez expliquer leur présence dans le programme.

**Réponse :**

1            **Le Distributeur le confirme. Il invite également l'intervenant à voir la réponse à**  
2            **la question 1.2 de la demande de renseignements n° 6 de la Régie à la pièce**  
3            **HQD-7, document 1.1 qui présente une version révisée du tableau de la**  
4            **référence (v).**

5            **Dans le cadre du Programme, le seuil d'admissibilité était de 200 kW pour un**  
6            **projet soumis par un participant – ce dernier pouvant être un agrégateur ou le**  
7            **client directement – lequel projet pouvait comprendre plus d'un abonnement.**

8            **Dans le cadre de l'Option, la proposition du Distributeur vise les abonnements**  
9            **et non les projets. Ainsi, selon les modalités de sa proposition, tous les**  
10           **abonnements sont, en principe, admissibles à l'Option, mais seuls ceux dont**  
11           **l'effacement est supérieur ou égal au seuil de 15 kW seraient rémunérés,**  
12           **comme indiqué en réponse à la question 1.3.**

- 1.6. Considérant que les comptes de moins de 15 kW sont pour l'essentiel liés à des clients aux comptes multiples avec qui le Distributeur devra traiter de toute manière, veuillez expliquer en quoi il est utile d'imposer un seuil de 15 kW.

**Réponse :**

13           **Comme mentionné à la pièce HQD-6, document 2 (B-0085)<sup>1</sup>, le Distributeur est**  
14           **d'avis que ce seuil représente un bon compromis entre les efforts liés à la**  
15           **gestion de l'Option et le maintien du nombre d'abonnements et des volumes**  
16           **d'effacement admissibles à celle-ci. Les efforts liés à la gestion de l'Option**  
17           **peuvent comprendre le traitement d'une très grande quantité d'abonnements**  
18           **(plutôt qu'un nombre limité de projets), la vérification des effacements des**  
19           **abonnements aux fins du calcul du crédit à verser, ou pour simplement établir**  
20           **le caractère sérieux des clients à se prévaloir de l'Option.**

---

<sup>1</sup> Page 19.

## AUDIT - CLIENTS NON PARTICIPANTS

### Question 2 :

#### Références:

- (i) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (ii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 13
- (iii) B-0094, HQD-6, document 5, pp. 11 et 12
- (iv) B-0094, HQD-6, document 5, p. 20
- (v) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (vi) B-0085, HQD-6, document 2, p. 8
- (vii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 2

#### Préambule:

(i)

« L'appui minimum qui a été identifié est de 20 \$/kW. Dans ce cas, il s'agit d'un client de grande puissance du secteur de la santé mais non éligible au tarif LG. L'audit du programme GDP Affaires a démontré que les coûts d'implantation de la GDP dans ce secteur sont moins importants, ce qui pourrait expliquer le plus faible seuil fourni par ce client. »

(ii)

« Le crédit ne vise pas à compenser les investissements qui pourraient être nécessaires pour mettre en place les mesures de réduction de consommation (puissance).

Quelle est votre meilleure estimation de ces coûts? Vous pouvez donner un coût par heure ou par événement au besoin. Ici, nous ne cherchons pas à connaître les investissements requis pour participer à l'option. »

(iii)

« L'information fournie aidera d'Hydro-Québec à définir les barèmes d'un tel tarif, dans l'éventualité où il serait offert. Vos réponses seront tenues strictement confidentielles. L'appel prendra environ 15 minutes. Est-ce que c'est un bon moment?

[...]

Maintenant, j'aimerais savoir votre niveau d'intérêt pour une option de gestion de la demande en puissance qui sera fixée dans les prochains mois. »

(v)

« Les résultats quantitatifs se divisent en deux catégories, soit pour les clients non-participants et pour les participants. Il est important de souligner que la quantification de l'appui financier requis est beaucoup plus difficile à quantifier pour les non-participants puisque ces derniers ont une connaissance évidemment plus limitée des mécanismes de GDP et des coûts associés à la mise en œuvre des mesures de GDP. Dans bien des cas, les clients non-participants ne pouvaient quantifier directement en \$/kW le niveau d'appui financier requis. Il a toutefois été possible d'obtenir des indications sur le niveau global d'appui requis en termes plus globaux, tel qu'un pourcentage de leur facture, ou encore une valeur totale annuelle en dollars. Dans de tels cas, la puissance pointe du client était demandé ou encore un estimé de leur réduction possible en kW. Cette information permettait alors de dériver un niveau d'appui en termes de \$/kW d'effacement typique. L'incertitude demeure plus élevée avec les non-participants dû à cette difficulté de bien cerner les coûts associés à la mise en place de la GDP dans leur entreprise. Au total, plus de 60% des non-participants ayant participé à l'entrevue ont tout de même pu fournir des indications sur l'appui minimal requis, malgré le niveau d'incertitude plus élevé qui demeure applicable à leur estimation. » (Nous soulignons)

(vi)

« Le Distributeur a donc mandaté la firme Technosim afin de sonder des clients, tant des participants actuels au Programme que des clients potentiels quant au niveau d'appui financier récurrent minimal qui leur serait nécessaire pour maintenir leur adhésion, accroître leur participation ou adhérer à l'Option, et qui compenserait à la fois les coûts directs (tels que ceux présentés à l'Audit) et les coûts indirects ou intangibles liés à une telle adhésion, de même qu'une juste rémunération représentative de l'effort qu'ils consentent ou auraient à consentir, des risques encourus et des pertes financières subies. Les résultats de cet exercice, non encore disponibles, pourraient permettre de mieux juger de la justesse des prix établis pour l'Option. Une fois ces résultats obtenus, le Distributeur pourrait devoir ajuster sa proposition. » (Nous soulignons)

(vii)

« Le marché visé par l'enquête correspond aux abonnements de moyenne puissance. Hydro-Québec a fourni un échantillon de 106 noms de clients de divers secteurs n'ayant pas participé au programme GDP Affaires, dont 7 de centre de traitement de données. »

#### Questions :

- 2.1. Veuillez commenter l'apparente incohérence entre la référence (i) où il est suggéré que les coûts d'implantation pourraient avoir un rôle à jouer dans le seuil de 20\$ et la référence (ii) qui indique aux clients de ne pas en tenir compte.

#### Réponse de Technosim :

- 1            **Le texte de la référence (i) devrait plutôt indiquer que les coûts d'exploitation**  
2            **des clients avec effacement plus importants sont généralement plus faibles, au-**



1                    **delà de 500 kW, ce qui pourrait expliquer ce seuil plus bas. Il est important de**  
2                    **souligner que cela ne demeure qu'une hypothèse.**

2.2.    Selon Technosim, se peut-il que des clients aient établi leur seuil en tenant compte des coûts d'implantation malgré les consignes données dans le sondage?

**Réponse de Technosim :**

3                    **Ce point était très clairement expliqué aux répondants et Technosim juge que**  
4                    **les coûts d'implantation ne devraient pas avoir été considérés par les**  
5                    **répondants.**

2.3.    Pour un client qui aurait des coûts d'implantation, veuillez commenter quant à la fiabilité du seuil établi, considérant l'information limitée dont il dispose quant à la configuration hypothétique de ses équipements au moment de répondre à l'audit.

**Réponse du Distributeur :**

6                    **Le Distributeur estime que seul le client pourrait répondre adéquatement à cette**  
7                    **question.**

2.4.    Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer si le fait d'informer les répondants que leurs réponses sont susceptibles d'influencer l'appui financier pourrait biaiser leurs réponses. Dans la négative, veuillez justifier votre réponse.

**Réponse de Technosim :**

8                    **Il est difficile d'établir si cela influençait les réponses, mais il demeure**  
9                    **intéressant de noter que plusieurs répondants ont fourni des seuils inférieurs**  
10                   **à celui du Programme. De plus, dans le cas des clients ne connaissant pas le**  
11                   **Programme, ceux-ci n'ayant pas de points de référence en \$/kW, il aurait été**  
12                   **difficile de juger, à brûle-pourpoint, une valeur à fournir qui influencerait le tarif.**

2.5.    Veuillez compléter le tableau B1(iv) en ajoutant l'information sur les réponses D1 à D4 et en identifiant les quatre clients ayant déjà participé au programme GDP Affaires et les deux qui auraient souhaité y demeurer. Veuillez de plus y présenter l'information brute (puissance de pointe, réduction de puissance, \$/kW et autre) obtenue en réponse à la question E (tel que spécifié à la référence v) et, pour les répondants n'ayant pas donné une réponse en \$/kW, présenter le calcul effectué par Technosim pour établir le seuil en \$/kW.

**Réponse de Technosim :**

1            **La puissance de pointe et le niveau d'effacement, sauf pour quelques clients,**  
2            **ne sont pas connus. Le tableau B1 complété est présenté à l'annexe A.**

2.6.      Sur la base de votre réponse à la question précédente, veuillez commenter sur la cohérence des réponses des répondants entre les motifs de non-participation à la GDP Affaires, la rémunération prévue par la GDP Affaires et les seuils énoncés pour participer à l'option.

**Réponse de Technosim :**

3            **Dans un cas, le client a indiqué ne pas être intéressé mais a tout de même fourni**  
4            **un seuil, ce qui est une incohérence apparente. Il faut toutefois considérer que**  
5            **les clients non-participants n'ont pas généralement une expérience équivalente**  
6            **à celle des clients participants et que leur opinion peut évoluer même au cours**  
7            **de l'entrevue ou encore ne pas être définitif au point de ne pas pouvoir établir**  
8            **un seuil minimum. La cohérence entre ceux qui n'ont pas participé à la GDP**  
9            **Affaires dû à la rentabilité est bonne puisque ces derniers indiquent un seuil**  
10           **plus élevé que l'incitatif qui était offert.**

2.7.      Considérant que l'objectif de la présente phase du dossier est d'établir un appui financier dégressif, veuillez indiquer en quoi il est utile d'évaluer le niveau d'appui financier recherché par les clients non participants si l'on n'est pas en mesure de le mettre en lien avec un niveau d'effacement.

**Réponse du Distributeur :**

11           **Le Programme a, jusqu'à présent, constitué une contribution significative au**  
12           **bilan de puissance. Le Distributeur souhaite voir cette contribution non**  
13           **seulement maintenue, mais également augmentée. La mise en place d'une**  
14           **option tarifaire, moins flexible qu'un programme, doit intégrer, autant que faire**  
15           **se peut, un signal de prix nécessaire au maintien et à l'augmentation de la**  
16           **contribution, soit les niveaux d'appui financier recherchés tant par les**  
17           **participants actuels que par ceux qui ne participent pas encore à l'Option.**

2.8.      Pour chacun des répondants non participants, veuillez fournir la puissance de pointe ainsi que la réduction de puissance estimée, lorsque disponible, et l'ajouter au tableau fourni en réponse à la question 2.5.

**Réponse de Technosim :**

1 **Voir la réponse à la question 2.5.**

2.9. Relativement à la référence (vii), veuillez expliquer la méthode appliquée pour sélectionner les 106 clients n'ayant pas participé au programme GDP Affaires.

**Réponse du Distributeur :**

2 **Voir la réponse aux questions 7.1 à 7.4 de la demande de renseignements n° 2**  
 3 **de l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-7, document 3.**

**AUDIT - CLIENTS PARTICIPANTS**

**Question 3 :**

**Références:**

(i) B-0094, HQD-6, document 5, p. 6, tableau 2

**Préambule :**

(i)

Tableau 2 : Seuil minimal identifié par les clients participants

Effacement passé (kW)	Appui minimal (\$/kW)
119	\$ 70
137	\$ 84
289	\$ 70
290	\$ 75
304	\$ 66
438	\$ 34
450	\$ 70
561	\$ 70
1309	\$ 50
5279	\$ 11
<b>Moyenne</b>	\$ 60
<b>Médiane</b>	\$ 70
<b>Écart-type</b>	\$ 22

**Questions :**

3.1. Veuillez ajouter une colonne au tableau 2 indiquant la date d'adhésion initiale au programme GDP Affaires.

**Réponse du Distributeur :**

1            **L'ensemble des projets inscrits au Programme pour l'hiver 2019-2020 sont**  
2            **présents depuis l'hiver 2017-2018, soit pour les trois derniers hivers. Ces**  
3            **projets font suite aux ordonnances de sauvegarde ordonnées par la Régie.**

3.2.      Croyez-vous qu'il y ait un lien entre le fait que 40% des répondants aient répondu 70 \$  
et que le niveau d'appui actuel soit de 70 \$? Si oui, cela indique-t-il selon vous un biais  
dans les réponses des participants?

**Réponse du Distributeur :**

4            **L'hypothèse évoquée par l'intervenant est plausible. C'est pourquoi le**  
5            **Distributeur accorde une grande importance aux données empiriques dont il**  
6            **dispose, soit le niveau de participation et son évolution au signal de prix actuel**  
7            **de 70 \$/kW. Ce prix, comme indiqué précédemment, a permis, depuis l'entrée**  
8            **en vigueur du Programme, de faire évoluer la contribution de ce moyen selon**  
9            **les besoins et attentes du Distributeur, sans susciter de débordement dans**  
10           **l'offre des participants, comme en témoigne le tableau 1 de la pièce HQD-6,**  
11           **document 2 (B-0085)<sup>2</sup>.**

**RETOUR D'EXPÉRIENCE**

**Question 4 :**

**Références:**

- (i)      B-0085, HQD-6, document 2, p. 13, tableau 2
- (ii)     B-0007, HQD-1, document 2, p. 8 tableau 2
- (iii)    Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 9, tableau 2
- (iv)    Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 26
- (v)     Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 13, tableau 3
- (vi)    Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 18, figure 8
- (vii)   Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 27

**Préambule :**

- (i)

---

<sup>2</sup> Pages 9 et 10.

**TABLEAU 2 :**  
**DÉFINITION DES STRATES DE RÉDUCTION DE PUISSANCE ET**  
**DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF**

Strates de réduction de puissance (kW)	Nombre d'abonnements		Effacement (kW)		Écart type Effacement(kW)
	Nombre	%	Nombre	%	
De 15 à 199	1 050	73%	63 948	22%	43
De 200 à 599	280	20%	95 178	32%	99
De 600 à 1 199	70	5%	58 915	20%	164
De 1 200 à 1 799	17	1%	24 607	8%	86
De 1 799 et plus	14	1%	52 411	18%	1 592
<b>Total</b>	<b>1 431</b>	<b>100%</b>	<b>295 059</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

(ii)

**TABLEAU 2 :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS PAR TARIFS**

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Abonn.	MW	Abonn.	MW	Abonn.	MW
Tarifs DM et DP	25	1	53	3	74	4
Tarifs G et G9	67	2	495	16	753	28
Tarif M	78	13	648	137	1160	196
Tarif LG	13	10	49	27	70	60
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>25</b>	<b>1245</b>	<b>183</b>	<b>2057</b>	<b>287</b>

(iii)

**TABLEAU 2 :  
TAUX D'ADHÉSION ET DONNÉES RELATIVES AU RECRUTEMENT -  
HIVER 2019-2020**

	Clients domestiques	Clients petite puissance	Total
<b>Nombre de courriels d'invitation envoyés</b>	407 000	23 000	430 000
% courriels ouverts	± 60%	± 50%	
% de clics vers le site Web HQ	± 40%	± 25%	
<b>Nombre de clients ayant accédé à l'outil de simulation<sup>1</sup></b>	32 830	670	33 500
<b>Nombre d'appels au service à la clientèle<sup>2</sup></b>	5 332	410	5 742
<i>durée moyenne des appels</i>	804 sec.	695 sec.	
<b>Nombre d'adhésions</b>	20 012	343	20 355
% via le libre-service (Espace client)	92%	88%	
% via un représentant du service à la clientèle	8%	12%	
<b>Taux d'adhésion (% des courriels envoyés)</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>

(iv)

« 26. Selon les résultats du sondage réalisé à la suite de l'hiver, 38 % des clients domestiques et 37 % des clients de petite puissance se disent satisfaits à l'égard des économies réalisées au cours de l'hiver 2019-2020.

27. Étant donné le peu d'intérêt des clients de petite puissance, le recrutement pour l'hiver 2020-2021 vise surtout les clients domestiques. Les clients au tarif G qui le souhaitent peuvent toutefois adhérer à l'une ou l'autre des deux options offertes »

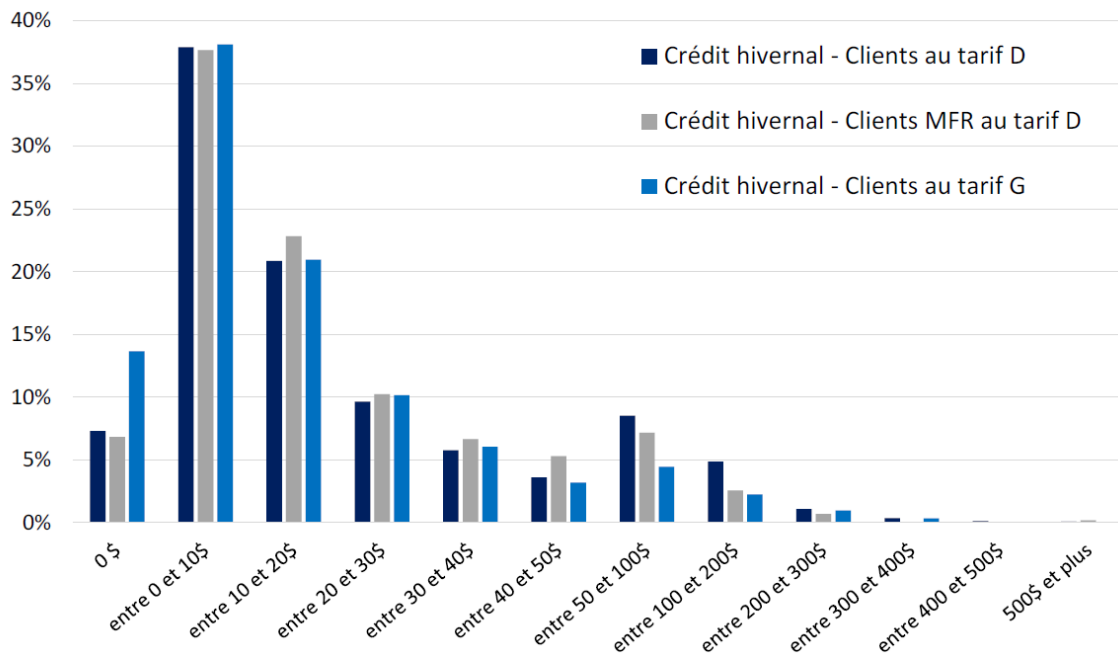
(v)

**TABLEAU 3 :  
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE INSCRITE AUX  
OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2019**

Clients domestiques		Clients de petite puissance		Total
Crédit hivernal	Flex D	Crédit hivernal	Flex G	
17 575	2 437	316	27	20 355

(vi)

**FIGURE 8 :**  
**DISTRIBUTION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES AU CRÉDIT HIVERNAL**



(vii)

Le Distributeur indique que deux clients ont été recrutés pour le projet pilote Flex M sur un objectif de vingt.

**Questions :**

4.1. Veuillez refaire le tableau 2 de la référence (i) en ventilant les strates de réduction de puissance comme suit : 0-15 kW, 15-50 kW, 50-200 kW, 200-600 kW, 600-1 200 kW, 1 200-1 800 kW, 1 800 kW et plus. Veuillez également présenter un tableau similaire pour chacun des trois marchés.

**Réponse :**

1 **Le tableau R-4.1-A présente la ventilation des abonnements et des effacements**  
2 **par strates de réduction de puissance.**

**TABLEAU R-4.1-A :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS ET DES EFFACEMENTS PAR STRATES DE RÉDUCTION DE PUISSANCE – HIVER 2019-2020**

Strates de réduction de puissance (kW)	Abonnements		Effacement (kW)		Écart-type Effacement kW
	Nombre	%	Nombre	%	
De 0 à 14	499	26%	2 304	1%	4
De 15 à 49	564	29%	17 236	6%	10
De 50 à 199	486	25%	46 712	16%	40
De 200 à 599	280	15%	95 178	32%	99
De 600 à 1 199	70	4%	58 915	20%	164
De 1 200 à 1 799	17	1%	24 607	8%	86
De 1 799 et plus	14	1%	52 411	18%	1 579
<b>Total</b>	<b>1 930</b>	<b>100%</b>	<b>297 363</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

1 **Le tableau R-4.1-B présente la ventilation des abonnements et effacements par**  
2 **strates de réduction de puissance selon le marché.**

**TABLEAU R-4.1-B :**  
**VENTILATION DES ABONNEMENTS ET DES EFFACEMENTS SELON LE MARCHÉ –HIVER 2019-2020.**

Strates de réduction de puissance (kW)	Commercial		Institutionnel		Industriel	
	Abonnement	Effacement (kW)	Abonnement	Effacement (kW)	Abonnement	Effacement (kW)
De 0 à 14	146	765	316	1 422	37	117
De 15 à 49	158	4 155	390	12 587	16	494
De 50 à 199	115	11 737	337	30 640	34	4 335
De 200 à 599	136	44 943	104	36 405	40	13 830
De 600 à 1 199	22	18 497	31	26 901	17	13 517
De 1 200 à 1 799	7	10 486	8	11 457	2	2 664
De 1 799 et plus	5	16 752	8	33 468	1	2 191
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>107 335</b>	<b>1 194</b>	<b>152 880</b>	<b>147</b>	<b>37 148</b>

4.2. Veuillez ventiler les 1 431 abonnements participants de la référence (i) par tarif selon le format présenté à la référence (ii).

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 1.5 de la demande de renseignements n° 6 de la**  
4 **Régie de l'énergie à la pièce HQD-7, document 1.1.**

4.2.1. Veuillez de plus ventiler les abonnements au tarif M selon les strates de puissance maximale appelée suivantes : 50-250 kW, 250-500 kW, 500-1 000 kW, 1 000-2 000 kW, 2 000 kW et plus.

Réponse :

5 **Le tableau R-4.2.1 présente l'information demandée.**



**TABLEAU R-4.2.1 :  
VENTILATION DES ABONNEMENTS AU TARIF M PAR STRATES DE PUISSANCE  
MAXIMALE APPELÉE – HIVER 2019-2020**

Strates de puissance maximale appelée (kW)	Tarif M
De 50 à 250	427
De 250 à 500	190
De 500 à 1 000	71
De 1 000 à 2 000	22
2 000 et plus	2
<b>Total</b>	<b>712</b>

4.2.2. Dans le même tableau, veuillez ajouter une colonne présentant le nombre total d'abonnements (participants et non-participants) pour chacun des tarifs/strates;

**Réponse :**

1           **Voir la réponse à la question 7.5 de la demande de renseignement n° 2 de**  
 2           **l'AHQ-ARQ, à la pièce HQD-7, document 3.**

4.3.       Veuillez mettre à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2020 les tableaux 2 et 3 des références (iii) et (v).

**Réponse :**

3           **Pour le nombre de clients inscrits à la tarification dynamique au**  
 4           **1<sup>er</sup> décembre 2020, le Distributeur réfère l'intervenant à la réponse à la question**  
 5           **7.2 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie à la pièce HQD-5,**  
 6           **document 1.2 (B-0111) dans le cadre du *Plan d'approvisionnement 2020-2029*.**

7           **En ce qui a trait au taux d'adhésion et aux données relatives au recrutement**  
 8           **pour l'hiver 2020-2021, elles ne sont présentement pas disponibles. Elles seront**  
 9           **présentées dans le bilan de l'hiver 2020-2021 de la tarification dynamique prévu**  
 10          **pour l'automne 2021.**

4.4.       À la lumière du peu d'intérêt de la clientèle des tarifs G et M pour le crédit hivernal et les tarifs Flex (références iii, iv et vii), veuillez indiquer si, selon le Distributeur, il est judicieux d'utiliser les paramètres de ces tarifs et options comme point d'ancrage de l'option de gestion de la demande en puissance.

**Réponse :**

11          **L'Option proposée par le Distributeur s'inscrit en continuité avec les modalités**  
 12          **et paramètres du Programme. Ce sont ces modalités et paramètres, adaptés à**

1 la clientèle participante, qui ont permis au Distributeur de qualifier la  
2 contribution du Programme au bilan de critique compte tenu des réductions de  
3 puissance constatées.

4 Quant à l'option de crédit hivernal et des tarifs Flex, ces derniers constituent  
5 des outils additionnels dont dispose le Distributeur comme moyen de gestion  
6 de puissance. Pour certains clients, les modalités et paramètres de ces options  
7 sont plus adaptées que celles proposées par le Distributeur pour l'Option dans  
8 le cadre du présent dossier.

9 Enfin, toutes ces options s'inscrivent dans le bouquet d'offres tarifaires que le  
10 Distributeur rend disponible auprès de ses clients.

4.5. Relativement à la référence (vi), veuillez confirmer qu'aucun des clients du tarif G inscrits au crédit hivernal n'aurait atteint le seuil d'admissibilité à l'Option de 15 kW. Veuillez indiquer s'il en va de même pour l'hiver 2020-2021.

**Réponse :**

11 Le Distributeur confirme que aucun des clients du tarif G inscrits à l'option de  
12 crédit hivernal lors de l'hiver 2019-2020 n'a atteint un effacement équivalent au  
13 seuil d'admissibilité à l'Option de 15 kW.

14 Le Distributeur ne peut indiquer s'il en va de même pour l'hiver 2020-2021,  
15 puisque les résultats ne sont présentement pas disponibles. Ces résultats  
16 seront présentés dans le bilan de l'hiver 2020-2021 de la tarification dynamique  
17 prévu pour l'automne 2021.

4.6. Parmi les abonnements au tarif LG ayant participé au programme GDP Affaires à un moment ou à un autre ou à l'Option, veuillez indiquer combien avaient auparavant participé à l'option d'électricité interruptible et indiquer l'effacement qu'ils y offraient.

**Réponse :**

18 Voir la réponse à la question 3.1 du Distributeur à la demande de  
19 renseignements n° 1 de l'UC à la pièce HQD-2, document 11 (B-0025). En outre,  
20 aucun client au tarif LG ayant participé au Programme pour les trois derniers  
21 hivers n'avaient auparavant participé à l'option d'électricité interruptible.

4.7. Pour l'année 2019-2020, veuillez indiquer le nombre d'abonnements LG à l'option d'électricité interruptible et l'engagement de chacun d'eux.

**Réponse :**

1                    **Un seul client au tarif LG était inscrit à l’option d’électricité interruptible à l’hiver**  
2                    **2019-2020, pour un engagement de 17 000 kW.**

4.8.      Le cas échéant, veuillez expliquer ce qui pourrait justifier qu’un client au tarif LG préfère l’option d’électricité interruptible à la GDP Affaires.

**Réponse :**

3                    **Le Distributeur n’est pas en mesure de préciser ce qui a motivé le client à**  
4                    **participer à l’option d’électricité interruptible plutôt qu’au Programme.**

**PROPOSITION DU DISTRIBUTEUR, HARMONISATION**

**Question 5 :**

**Références:**

- (i)      B-0007, HQD-1, document 2, p. 9, tableau 4;
- (ii)     B-0085, HQD-6, document 2, p. 11

**Préambule :**

- (i)

**TABLEAU 4 :  
HISTORIQUE DES INTERRUPTIONS RÉELLES DES PARTICIPANTS**

<b>Option d’électricité interruptible*</b>		
	<b>Heures</b>	<b>Appels</b>
2013-2014	28 à 57	7 à 13
2014-2015	0 à 43	2 à 9
<b>Programme GDP Affaires</b>		
	<b>Heures</b>	<b>Appels</b>
2015-2016	16	5
2016-2017	9	3
2017-2018	25	7

- (ii)

« Aux fins de comparaison de l'appui financier moyen de l'Option avec celui des autres options tarifaires du Distributeur, un client au tarif G adhérant à l'option de crédit hivernal a droit à un crédit de 50 ¢/kWh pour chaque kWh d'énergie effacée. Compte tenu de la faiblesse, voire de l'absence de coûts récurrents pour bien des adhérents à cette option, ce montant vise à rémunérer essentiellement l'inconfort et le désagrément qui leur sont causés. En ce qui a trait à l'option 1 de l'OEI, un client peut recevoir un crédit pouvant atteindre 40 \$/kW, dépendamment du nombre d'heures demandé par le Distributeur. Ainsi, l'appui financier moyen de 60 \$/kW de l'Option s'inscrit dans la continuité tarifaire demandée par la Régie. »

**Questions :**

- 5.1. Veuillez compléter le tableau de la référence (i) pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à ce jour. Veuillez inclure les données de l'option d'électricité interruptible pour l'ensemble des hivers depuis 2013-2014. Veuillez de plus inclure l'option de crédit hivernal et le tarif Flex.

**Réponse :**

- 1 Le tableau R-5.1 présente l'information demandée.

**TABLEAU R-5.1 :  
HISTORIQUE DES INTERRUPTIONS**

Option d'électricité Interruptible			Programme GDP Affaires		
	Heures	Appels		Heures	Appels
2018-2019	10h	2	2018-2019	35h	11
2019-2020	<i>aucun appel</i>		2019-2020	16h	5
2020-2021*	4h	1	2020-2021*	25h	8

Crédit hivernal			Tarif Flex		
	Heures	Appels		Heures	Appels
2018-2019	60h	17	2018-2019	90h	25
2019-2020	70h	21	2019-2020	81h	24
2020-2021*	69h	20	2020-2021*	71h	21

\* (jusqu'au 15 mars)

- 5.2. Veuillez justifier d'utiliser le crédit maximal de 40\$/kW de l'OÉI comme base de comparaison avec l'Option alors que, considérant le nombre typique d'heures d'interruption, cela ne reflète pas le crédit qui peut être réalistement anticipé par les clients.

**Réponse :**

1            **Bien que le crédit offert en vertu de l’OEI soit dépendant du nombre d’heures**  
2            **des périodes d’interruptions demandées par le Distributeur, il est nécessaire,**  
3            **pour calibrer le crédit moyen offert dans le cadre du présent dossier, d’utiliser**  
4            **le nombre maximal d’heures d’interruption prévu aux OEI.**

5            **Comme pour un client participant à l’OEI, qui n’est pas assuré d’avoir une**  
6            **rémunération complète, un client participant à l’Option, dans laquelle tous les**  
7            **événements de pointe critique sont interdépendants, pourrait également voir**  
8            **son effacement moyen, ainsi que son niveau d’appui financier, diminuer, ou, si**  
9            **quatre événements de pointe critique ne sont pas respectés, réduit à zéro.**

5.3.      Relativement à la référence (ii), veuillez élaborer davantage sur ce qui permet au Distributeur de conclure que « l’appui financier moyen de 60 \$/kW de l’Option s’inscrit dans la continuité tarifaire demandée par la Régie ».

**Réponse :**

10           **Le Distributeur est d’avis que le crédit moyen offert est du même ordre de**  
11           **grandeur des autres options tarifaires de gestion de la puissance offertes.**  
12           **L’Option proposée permet d’attirer les clients intéressés par ses modalités et**  
13           **son appui financier. Voir également à la réponse à la question 4.4.**

**ANNEXE A :  
TABLEAU B1 DE LA QUESTION 2.5**

Client #	Estimé du seuil minimal (\$/kW)	Secteur selon les répondants	Connaissez-vous l'Option d'électricité Interruptible d'Hydro Québec déjà disponible pour la clientèle Affaires?	Pourquoi n'adhérez-vous pas à cette option tarifaire?	Connaissez-vous le programme de gestion de la demande en puissance qui était offert par Hydro-Québec à sa clientèle Affaires?	Est-ce que vous avez déjà adhéré au programme et si oui, êtes-vous présentement inscrit à l'option tarifaire qui l'a remplacé?			Pourquoi n'avez-vous pas adhéré à ce programme?	Pourquoi l'avez-vous quitté?	Option tarifaire de GDP : Une telle option tarifaire serait-elle envisageable pour votre entreprise?	Est-ce que votre participation résulterait en des coûts récurrents?	Quelle est la nature ces coûts récurrents? Les coûts seraient ils de type...		Pouvez-vous m'indiquer la ou les raisons principales qui rendent une telle option tarifaire inapplicable pour votre entreprise?	Pointe (kW)	Estimé d'effacement (kW)
						a. N'a jamais adhéré au programme	b. A déjà adhéré au programme mais n'est plus inscrit	c. A adhéré au programme et est toujours inscrit					a. Directs, soit des coûts de main d'œuvre, d'entretien, d'autres combustibles comme le diesel, ou de perte de production	b. Indirects ou intangibles, soit des coûts de maintien du confort des occupants, coûts liés aux reports de production, enjeux syndicaux (horaires, temps supplémentaires, etc.) ou			
1	\$ 80	Industriel	oui	Option pas avantageuse pour les inconvénients que ça apporte. Ca ne vaut pas la peine pour les économies possibles. Il faudrait annuler la production et la déplacer.	oui	a.		Pas avantageux pour les inconvénients que ça apporte.		oui	oui	a.					
2	\$ 100	Institutionnel	non		oui	a.		Il y a certains bâtiments pour lesquels il ne peut pas délaissier l'éclairage et le chauffage. La génératrice de ces bâtiments n'est pas suffisante. Elle sert seulement en cas de panne.		oui	oui	a.					60
3	Ne peut quantifier	Institutionnel	non		oui	a.		Il n'est pas équipé pour être en mesure de libérer assez de puissance.		oui	oui	a.					
4	Ne peut quantifier	Industriel	non		non					oui	oui	a.					
5	\$ 80	Institutionnel	non		oui	a.		Il ne consomme pas assez de puissance.		oui	oui	a.					
6	\$ 20	Institutionnel	non		non					oui	oui	a.					
7	\$ 102	Industriel	non		oui	a.		La diminution engendre un arrêt de production et l'entreprise a des délais de livraisons serrés. Ils produisent seulement quand ils ont des contrats alors ils ne peuvent pas déplacer leur production puisqu'ils ont des délais à respecter.		oui	oui	a. et b.					450
8	\$ 110	Commercial	non		oui	a.		Difficultés dans la gestion de la production qui est Just-in-time.		oui	oui	a. et b.					
9	Ne peut quantifier	Institutionnel	non		oui	a.		Les batiments ne sont pas prêts pour faire la gestion à distance. Manque de ressources (génératrice pouvant fournir suffisamment de puissance et des techniciens/personnels pour la maintenance et l'assistance).		oui	non						
10	\$ 198	Commercial	non		oui	a.		Complexité de ses systèmes, il doit prévoir et prévenir à l'avance son personnel et cela peut également avoir des conséquences sur l'opération du bâtiment.		oui	oui	a. et b.					110 à 120
11	\$ 60	Industriel	non		oui	b.			N'a pas pu s'inscrire en 2020, car il a appelé après la date limite d'inscription. Il a adhéré les 3 dernières années. Par contre, il recevait la demande de coupure par HQ toujours en retard.	oui	oui	a.					
12	Ne peut quantifier	Institutionnel	oui	S'il n'a pas d'électricité il ne pourra plus chauffer. Le bâtiment ne peut pas jouer avec la température et l'humidité des pièces. Ils sont en voie d'installer une chaudière au gaz, donc ça deviendrait une option.	non					oui	oui	a.					
13	\$ 67	Industriel	non		non					oui	oui	b.				750 à 950	150
14	\$ 50	Institutionnel	non		oui	b.			Il souhaite participer de nouveau au programme. Il envisage peut être ajouter d'autres bâtiments à cette option tarifaire afin de réduire d'avantage ces coûts d'électricité.	oui	oui	a. et b.					
15	\$ 261	Industriel	non		oui	b.			N'étais pas suffisamment rentable. Il a débarqué du GDP parce qu'il y avait eu plusieurs coupures dans le même mois, alors qu'il avait seulement reçu un rabais pour la meilleure performance, pas pour chacune, sauf que les coûts engendrés par la coupure ont eu lieu à chaque fois. Avec leur analyse, cela avait pour effet d'engendrer plus de pertes en \$ que de gains en remises. Il a donc il a choisi de quitter le programme.	oui	oui	b.				1750 à 2050	230

Client #	Estimé du seuil minimal (\$/kW)	Secteur selon les répondants	Connaissez-vous l'Option d'Électricité Interruptible d'Hydro Québec déjà disponible pour la clientèle Affaires?	Pourquoi n'adhérez-vous pas à cette option tarifaire?	Connaissez-vous le programme de gestion de la demande en puissance qui était offert par Hydro-Québec à sa clientèle Affaires?	Est-ce que vous avez déjà adhéré au programme et si oui, êtes-vous présentement inscrit à l'option tarifaire qui l'a remplacé?	Pourquoi n'avez-vous pas adhéré à ce programme?	Pourquoi l'avez-vous quitté?	Option tarifaire de GDP : Une telle option tarifaire serait-elle envisageable pour votre entreprise?	Est-ce que votre participation résulterait en des coûts récurrents?	Quelle est la nature ces coûts récurrents? Les coûts seraient ils de type...	Pouvez-vous m'indiquer la ou les raisons principales qui rendent une telle option tarifaire inapplicable pour votre entreprise?	Pointe (kW)	Estimé d'effacement (kW)
						a. N'a jamais adhéré au programme b. A déjà adhéré au programme mais n'est plus inscrit c. A adhéré au programme et est toujours inscrit					a. Directs, soit des coûts de main d'œuvre, d'entretien, d'autres combustibles comme le diesel, ou de perte de production b. Indirects ou intangibles, soit des coûts de maintien du confort des occupants, coûts liés aux reports de production, enjeux syndicaux (horaires, temps supplémentaires, etc.) ou a. et b.			
16	\$ 35	Industriel	non		oui	b.		Pas de raisons d'indiquées	oui	oui	a. et b.			
17	\$ 90	Institutionnel	non		oui	a.	Avoir recours à une génératrice pour combler les besoins énergétique est considérée comme une situation anormale dans son domaine. Cette pratique n'est donc pas considérée comme acceptable.		oui	oui	a.		3000 à 3200	1200 à 1300
18	\$ 176	Commercial	oui	Pas vraiment adapté à son cas	oui	a.			non			Pas de possibilité de délestage		
19	\$ 90	Industriel	non		oui	a.	Aurait besoins de plus d'information sur le programme et les méthodes de réductions.		oui	oui	a.			
20	\$ 56	Institutionnel	non		non				oui	non			plus de 3000	350
21	Techniquement non envisageable	Industriel	non		oui	a.	Il utilise l'électricité 24h/7 du lundi au vendredi. La génératrice n'est pas suffisante pour qu'il puisse délaissier l'électricité et s'alimenter à la generatrice.		non			Pas possible de se connecter à une génératrice puisque les machines sont trop énergivores.		
22	Techniquement non envisageable	Industriel	non		oui	a.	Impossible de dépendre sur une generatrice pour du travail en continue dans l'usine de production. Cela engendrerait un arrêt de production et ainsi beaucoup des pertes de matériels et pertes en ventes pour l'entreprise.		non			Équipement trop énergivore pour pouvoir fonctionner sur une génératrice.		
23	Réduit déjà beaucoup en hiver	Industriel	non		oui	a.	Il n'est pas en production en hiver donc n'a pas la possibilité de faire des grandes réductions en période de pointe		non			Pas de production en hiver alors ne consomme par suffisamment d'électricité pour que ce soit une option intéressante de réduction énergétique.		
24	Pertes de production non acceptable	Industriel	non		oui	a.	La génératrice ne peut pas subvenir aux demandes totales de l'usine.		non			Coûts engendrés en perte de production		
25	\$ 30	Industriel	oui	Il a déjà entendu parlé de cette option, mais n'a jamais adhéré, car il ne la connaît pas suffisamment bien.	non				oui	oui	a.			
26	\$ 140	Commercial	non		oui	a.	Question de délai d'inscription. Serait très intéressé pour une nouvelle option tarifaire. Il peut délaissier au niveau du chauffage et de l'éclairage.		oui	non			approx. 2000	300 à 400
27	Aucune marge de réduction	Industriel	non		oui	a.	Il n'a pas la capacité de réduire d'avantage sa consommation électrique. L'éclairage fonctionne déjà avec un système de détection de mouvements alors l'éclairage est utilisé seulement lorsque les employés travaillent. Au niveau du chauffage, il fonctionne présentement au gaz et il doit maintenir la température de l'usine et de l'entrepôt. Ne peut pas réduire dans la ventilation		non			Ne peut pas réduire d'avantage. À déjà étudié le dossier et ce n'est pas possible dans sa situation.		
28	Ne voudrait participer en aucun temps	Commercial	oui	Ne peut pas faire de délestage, car il a une entente de contrat avec ses clients et offre la garantie d'avoir 100% l'alimentation électrique. La génératrice est seulement utilisée en cas de panne, mais ne peut pas être connecté/démarré manuellement; cela ce fait automatiquement.	oui	a.	Ne peut pas faire de délestage, car il a une entente de contrat avec ses clients et offre la garantie d'avoir 100% l'alimentation électrique. La génératrice est seulement utilisée en cas de panne, mais ne peut pas être connecté/démarré manuellement; cela ce fait automatiquement.		non			Délestage non envisageable		
29	Ne voudrait participer en aucun temps	Commercial	oui	Ce n'est pas une option pour eux. Leur but est d'être paré contre les pannes de courant. C'est une question de risque, pas d'argent.	oui	a.	Ce n'est pas une option pour eux. Leur but est d'être paré contre les pannes de courant. C'est une question de risque, pas d'argent.		non			Risque technique		